

Interpellation présentée par le député:

M. Jacques Follonier

Date de dépôt: 10 juin 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Place aux tricheurs

Cette interpellation urgente s'adresse au chef du Département de l'instruction publique et concerne un élève du Collège de Candolle.

Ce dernier a utilisé un texte déjà rédigé pour présenter son travail de maturité. Au vu de la qualité extraordinaire de ce document, les examinateurs ont conclu à un plagiat et dans le doute, ont autorisé, l'élève a représenter son travail de maturité une nouvelle fois.

Malgré cet acte de mansuétude, ce dernier n'a pas trouvé mieux que de représenter son travail pratiquement identique avec certains changements de surface. Or, voilà que le pot aux roses est découvert, un livre est édité qui coïncide étrangement avec le travail de maturité présenté.

L'élève pris sur le fait avoue son forfait et l'histoire bien que triste se termine par une sanction logique, refaire son année comme punition à sa faute.

Mais voilà qu'un avocat entre en jeu et le Département, terrorisé, prend une décision aberrante : l'élève incriminé pourra se présenter en septembre 2004 avec ceux qui n'ont pu se présenter pour des raisons médicales.

Faut-il y voir que la tricherie est une raison médicale ?

Quoi qu'il en soit, cette décision a été mal acceptée par les élèves des différents collèges ainsi que par les enseignants et à juste raison.

Comment peut-on vouloir former l'avenir de nos enfants si on leur montre que la tricherie rapporte et comment justifier l'attitude du département ?

En effet, dans la tourmente de cette décision regrettable, la réponse de ce dernier est fondamentalement malsaine. La justification donnée, pour avoir pris cette décision, est que cet élève est un bon élève et qu'il est inutile de le faire redoubler une année. C'est donc la morale nouvelle version du DIP. Un tricheur mauvais élève mérite de redoubler mais un bon élément peut se permettre des arrangements particuliers.

Par ailleurs, il semblerait que l'élève concerné est arrivé une heure en retard à une semestrielle orale, sans excuse, et s'est vu infligé la sanction prévue par le règlement soit la note 1.

Il est évident que son avocat va avoir du travail mais au vu des premiers résultats obtenus, on peut légitimement craindre un nouveau revirement du DIP.

Sachant la pression qui règne sur certains enseignants au collège qui se voient déjà demander de revoir les notes qu'ils mettent à leurs élèves à la hausse pour éviter des quotas de réussite trop faibles, on se demande après un tel fiasco comment le chef du Département pourra encore faire face à la situation devant de jeunes adolescents qui ont besoin de repères pour entamer leur vie professionnelle.

Comment peut-on réintégrer quelqu'un qui a plagié deux fois de suite et pas ceux qui ne l'ont fait qu'une fois ?

Je demande donc au chef du Département de revenir sur sa décision et de faire appliquer une justice sans œillères ni parti pris, et si d'aventure il confirme qu'il ne peut plus revenir en arrière comme certains l'ont mentionné, il appartiendra au Conseil d'Etat de prendre un arrêté urgent pour rétablir la situation d'une manière honnête.

Admettre la tricherie n'est pas un acte héroïque, c'est une solution de facilité qui amène la population à se poser des questions sur l'efficacité des politiques que nous sommes.